



Conseil de sécurité

Distr. générale
29 mars 2021
Français
Original : anglais

Lettre datée du 29 mars 2021, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par la Présidente du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de l'exposé présenté par M. Tor Wennesland, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, ainsi que des déclarations faites par les représentantes et représentants de la Chine, de l'Estonie, de la France, de l'Irlande, du Kenya, du Mexique, du Niger, de la Fédération de Russie, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, de la Tunisie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, des États-Unis d'Amérique et du Viet Nam, à l'occasion de la visioconférence sur « La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne », tenue le jeudi 25 mars 2021.

Conformément à la procédure décrite dans la lettre du 7 mai 2020, adressée aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/372), qui a été convenue en raison des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus, le texte de l'exposé et des déclarations sera publié en tant que document du Conseil de sécurité.

La Présidente du Conseil de sécurité
(Signé) Linda **Thomas-Greenfield**



Annexe I

Exposé de M. Tor Wennesland, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient

Au nom du Secrétaire général, je consacrerai cet exposé à la présentation de son dix-septième rapport sur l'application de la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité, qui couvre la période allant du 11 décembre 2020 au 23 mars 2021.

La résolution 2334 (2016) exige d'Israël qu'il « arrête immédiatement et complètement toutes ses activités de peuplement dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est », et « respecte pleinement toutes les obligations juridiques qui lui incombent à cet égard ». Les activités de peuplement se sont néanmoins poursuivies au cours de la période considérée.

Les 17 et 18 janvier, les autorités israéliennes ont présenté des plans pour la construction d'environ 800 logements et ont lancé des appels d'offres pour la construction d'environ 1900 logements dans des implantations de la zone C. Des appels d'offres ont également été lancés pour la construction de 210 logements supplémentaires à Jérusalem-Est. Environ 40 % de ces logements concernent des colonies situées au cœur de la Cisjordanie occupée. Plus de 200 logements se trouvent dans des implantations sauvages, également illégales au regard du droit israélien, que les autorités israéliennes sont en train de régulariser rétroactivement.

Le 19 janvier, le tribunal de district de Jérusalem a rejeté une demande d'injonction visant à geler la procédure d'appel d'offres portant sur quelque 1 200 logements à Givat Hamatos. Les offres retenues ont été annoncées le 20 janvier. La création de cette nouvelle implantation renforcera encore la ceinture de colonies établies le long du périmètre sud de Jérusalem, ce qui compromettra considérablement les perspectives d'un futur État palestinien d'un seul tenant.

Les démolitions et les saisies de structures appartenant à des Palestiniens se sont poursuivies dans toute la Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est. Sous prétexte d'absence de permis de construire délivrés par Israël, qu'il est pratiquement impossible aux Palestiniens d'obtenir, 325 structures ont été démolies ou saisies par les autorités israéliennes ou démolies par leurs propriétaires pour éviter d'acquitter les frais élevés de démolition imposés par Israël. Ces actes ont provoqué le déplacement de 465 personnes, dont 253 enfants et 105 femmes.

À cinq reprises en février, la dernière opération du genre ayant eu lieu le 22 février, les forces de sécurité israéliennes ont démoli ou confisqué 80 structures dans la communauté bédouine palestinienne de Homsa el-Bqaiia, dans une zone déclarée « zone de tir » par Israël dans la vallée du Jourdain. Ces actions ont forcé 63 personnes, dont 36 enfants, à se déplacer à plusieurs reprises. Les autorités israéliennes ont informé la communauté qu'elle devait se réinstaller sur un site près du village d'Aïn Chibli.

Le 15 février et le 2 mars, le tribunal de district de Jérusalem a rejeté des recours formés contre les expulsions de 13 familles palestiniennes, soit 52 personnes, dans le quartier de Cheik Jarrah, à Jérusalem-Est. Une procédure d'appel est en cours devant la Cour suprême. Les tribunaux israéliens ont également confirmé les ordonnances d'expulsion visant six familles palestiniennes, soit quelque 80 personnes, dans le quartier de Silwan.

La résolution 2334 (2016) demande que « des mesures immédiates soient prises pour prévenir tous les actes de violence visant des civils, y compris les actes de terreur, ainsi que tous les actes de provocation et de destruction ». Malheureusement, la violence reste un fait quotidien.

Au total, quatre Palestiniens, dont deux enfants, ont été tués par les forces de sécurité israéliennes lors de manifestations, d'affrontements, d'opérations de sécurité, d'attaques contre du personnel de sécurité israélien et d'autres incidents. Par ailleurs, 480 Palestiniens, parmi lesquels sept femmes et 66 enfants, ont été blessés, dont 55 par des tirs à balles réelles. Une Israélienne a été tuée et 12 membres des forces de sécurité israéliennes ont été blessés. En outre, 18 civils israéliens, dont trois femmes et cinq enfants, ont été blessés par des Palestiniens dans des affrontements, par des jets de pierres ou de cocktails Molotov, lors d'attaques et d'autres incidents.

À Gaza, des militants palestiniens ont lancé six roquettes et un ballon incendiaire en direction d'Israël. En réponse, les Forces de défense israéliennes (FDI) ont tiré 11 missiles en direction de Gaza, annonçant avoir touché des positions du Hamas et des zones inhabitées. Sept civils palestiniens ont été blessés dans ces incidents, dont un enfant.

Le 20 décembre en Cisjordanie occupée, une Israélienne de 52 ans a été tuée à coups de pierre près de la colonie de Tal Menashe. Le 24 décembre, les forces israéliennes ont arrêté près de Jénine un Palestinien, qui, selon elles, avait avoué le meurtre.

Le 21 décembre, un Palestinien de 17 ans a ouvert le feu à un poste de police israélien dans la vieille ville de Jérusalem ; il a ensuite été abattu par les forces de sécurité israéliennes.

Le 1^{er} janvier, plus au sud en Cisjordanie occupée, un Palestinien a été paralysé après avoir essuyé des tirs des forces israéliennes pendant un différend concernant la saisie d'un générateur d'électricité. Une première enquête interne des FDI a conclu que les tirs étaient accidentels ; cette version est contestée par des témoins oculaires palestiniens. Les FDI ont ouvert une nouvelle enquête sur l'incident.

Le 5 janvier, un Palestinien a été tué par balle par les forces de sécurité israéliennes au carrefour de Gush Etzion, en Cisjordanie occupée, après qu'il aurait tenté de lancer un couteau en direction de membres des forces de sécurité israéliennes.

Le 26 janvier, un Palestinien de 17 ans a tenté de poignarder une femme soldat israélienne près de la colonie d'Ariel avant d'être abattu par les forces de sécurité israéliennes. Israël a conservé la dépouille.

Le 31 janvier, un Palestinien de 36 ans a été abattu par les forces de sécurité israéliennes alors qu'il courait, en tenant dans ses mains, selon certaines informations, une arme improvisée, vers des agents stationnés au carrefour de Gush Etzion.

Le 19 mars, les forces de sécurité israéliennes ont tué un Palestinien durant une manifestation à Beït Dajan, près de Naplouse. L'homme aurait reçu trois balles dans la tête alors qu'il utilisait une fronde pour jeter des pierres en direction des forces de sécurité israéliennes.

La violence mettant en cause les colons en Cisjordanie occupée s'est poursuivie. Les colons israéliens et d'autres Israéliens ont commis 116 attaques contre les Palestiniens, qui ont fait deux morts et 37 blessés et endommagé des biens palestiniens. Les Palestiniens ont perpétré environ 170 attaques contre des colons israéliens et d'autres civils, blessant 18 personnes et causant des dommages matériels, selon des sources israéliennes.

Le 3 janvier, une femme israélienne a été grièvement blessée par une pierre lancée en direction de son véhicule alors qu'elle circulait en voiture près de Deïr Nizam, dans la région de Qalqiliya.

Le 5 février, un Palestinien a été abattu par des colons israéliens dans la colonie sauvage de la ferme de Sadeh Ephraïm, dans le nord-est de la Cisjordanie, après avoir tenté, selon certaines informations, d'entrer par effraction dans une maison.

Les forces de sécurité israéliennes ont déclaré qu'il s'agissait d'une attaque terroriste, tout en précisant que l'homme n'était pas armé et qu'aucune arme n'a été trouvée en sa possession.

Le 23 février, les autorités israéliennes ont déposé un acte d'accusation contre un Israélien de 17 ans, accusé d'avoir lancé des grenades étourdissantes sur des maisons palestiniennes dans le village de Sarta, en Cisjordanie, causant des dégâts matériels.

Le 13 mars, des colons israéliens ont attaqué une famille palestinienne, dont sept enfants âgés de 1 à 14 ans, à Chiib al-Buttum, au sud d'Hébron. Le père a été hospitalisé avec des blessures graves. La police israélienne a ouvert une enquête.

Le 5 février, la Chambre préliminaire de la Cour pénale internationale (CPI) a décidé que la compétence de la Cour s'étendait au territoire palestinien occupé. Le 3 mars, la Procureure de la CPI a confirmé dans une déclaration que son bureau avait ouvert une enquête sur la situation en Palestine couvrant les crimes relevant de la compétence de la Cour qui auraient été commis depuis le 13 juin 2014.

La résolution 2334 (2016) demande aux parties de s'abstenir de tout acte de provocation et d'incitation à la violence et de toute déclaration incendiaire. Or, certains responsables palestiniens et israéliens ont continué à user de tels discours au cours de la période considérée.

Un haut responsable du Fatah a déclaré qu'Israël commettait un « second Holocauste » contre les Palestiniens. Un responsable de l'Autorité palestinienne a utilisé un langage antisémite pour décrire les juifs, tandis qu'un autre responsable a accusé Israël d'« œuvrer à la destruction de la mosquée Al-Aqsa ». Un haut responsable du Hamas a appelé à « anéantir le monstrueux État [d'Israël] », affirmant que « l'ennemi sioniste » cherchait à « corrompre toute l'humanité ».

Un membre de la Knesset a fait l'éloge des implantations sauvages, déclarant que les colons qui y vivent « empêchent de leur propre corps toute possibilité d'établissement futur d'un État terroriste palestinien au cœur de l'État d'Israël ».

La résolution 2334 (2016) reprenait les appels du Quatuor pour le Moyen-Orient en faveur de

« l'adoption immédiate de mesures énergiques afin d'inverser les tendances négatives sur le terrain, qui mettent en péril la solution des deux États ».

Certaines mesures positives ont été enregistrées au cours de la période.

Le 15 janvier, le Président palestinien Abbas a publié un décret appelant à la tenue d'élections législatives, présidentielle et du Conseil national palestinien.

Le 9 février, les factions palestiniennes ont conclu au Caire des pourparlers qui ont permis de résoudre plusieurs différends de longue date. Les points de convergence comprennent la reconnaissance de l'Organisation de libération de la Palestine comme seul représentant légitime du peuple palestinien ; la création d'un tribunal électoral dont les membres sont nommés par consensus ; et la libération de toutes les personnes détenues en raison de leur appartenance ou opinions politiques. Le 20 février et le 1^{er} mars, le Président Abbas a publié des décrets pour la mise en œuvre de ces accords. Les premières informations dont nous disposons donnent à croire qu'un certain nombre de détenus ont été libérés. Les factions se sont à nouveau rencontrées au Caire le 15 mars. Malgré les demandes d'assouplissement des restrictions imposées aux candidats potentiels, les chefs de faction ont réaffirmé les modalités en vigueur relatives à la tenue des élections.

Le 17 février, la Commission électorale centrale palestinienne a conclu l'inscription des électeurs et annoncé avoir enregistré plus de 91 % des électeurs éligibles. La période de nomination des candidats a été ouverte par la Commission le 20 mars et s'achèvera le 31 mars.

Entre-temps, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) reste une menace sanitaire persistante qui a eu des conséquences socioéconomiques majeures en Cisjordanie et à Gaza. En février et mars, les nouveaux cas de COVID-19 ont fortement augmenté en Cisjordanie. Les chiffres à Gaza restent faibles mais sont repartis à la hausse après avoir sensiblement diminué.

La campagne de vaccination palestinienne a commencé, bien que la disponibilité des vaccins reste une préoccupation majeure. Le système de garantie de marché du Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins a livré son premier lot de quelque 60 000 vaccins en Cisjordanie et à Gaza le 17 mars. Environ 70 000 vaccins supplémentaires auraient été livrés aux Palestiniens, notamment à Gaza, grâce à des dons de la Fédération de Russie et des Émirats arabes unis. Israël, où la campagne de vaccination progresse à un rythme soutenu, a indiqué que la vaccination de la population palestinienne relevait de la responsabilité de l'Autorité palestinienne. Néanmoins, Israël a facilité des livraisons dans les territoires palestiniens occupés et étendu son programme de vaccination à certaines populations palestiniennes, notamment à Jérusalem-Est. Cela inclut la fourniture par Israël de quelque 5 000 vaccins à l'Autorité palestinienne ainsi que la vaccination de plus de 100 000 Palestiniens titulaires d'un permis d'entrée en Israël, y compris les travailleurs sanitaires palestiniens en Israël. Dans les derniers jours de la période considérée, des informations ont fait état de progrès dans les pourparlers concernant l'augmentation de la fourniture de vaccins, y compris par Israël.

La pandémie de COVID-19, ainsi que les conséquences de l'occupation et de la crise humanitaire prolongée, ont aggravé les conditions socioéconomiques des femmes dans les territoires palestiniens occupés. Selon le Ministère palestinien des affaires féminines, la violence fondée sur le genre a augmenté de 300 % depuis le début de la pandémie ; le taux de participation des femmes au marché du travail est tombé à 16 % ; et seuls 14 % des postes à responsabilité dans le secteur public sont occupés par des femmes.

Le 23 février, le Comité spécial de liaison s'est réuni virtuellement. Les parties ont renouvelé leur engagement à renforcer la coopération, et la communauté des donateurs les a invitées à prendre des mesures concrètes pour améliorer leurs relations économiques, faciliter les projets d'assistance et d'infrastructures critiques et s'abstenir de toute acte unilatéral susceptible de compromettre la reprise des négociations. La communauté des donateurs a également promis d'accroître son aide aux Palestiniens, notamment pour appuyer les efforts du Gouvernement en matière de vaccination contre la COVID-19.

La situation humanitaire à Gaza reste une source de préoccupation. En raison d'un manque de financement, le système de santé de Gaza a continué de pâtir d'une grave pénurie de fournitures médicales, notamment de médicaments essentiels.

L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a évité de justesse un effondrement financier à la fin de l'année 2020, à un moment où la communauté des réfugiés de Palestine avait des besoins urgents. Cette année, le budget-programme de base de l'UNRWA accuse un déficit financier de plus de 200 millions de dollars. En avril, l'Office devra faire face à une grave crise de trésorerie. Après des années de mesures d'austérité et d'investissements dans l'efficacité, l'Office a atteint ses limites. Il doit recevoir des fonds supplémentaires pour maintenir tous les services essentiels et

appuyer les plans nationaux visant à enrayer la pandémie, notamment le déploiement de la vaccination. Les insuffisances de financement auxquelles sont confrontés le Programme alimentaire mondial et l'UNRWA pourraient également avoir des répercussions sur la distribution de nourriture dans les territoires palestiniens occupés au cours des prochains mois si les donateurs n'y remédient pas.

Le 9 février, l'Égypte a rouvert le point de passage de Rafah dans les deux sens jusqu'à nouvel ordre. Le 31 janvier, le Gouvernement qatarien a annoncé une forte augmentation de sa contribution financière à Gaza. Il a notamment conclu un accord avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets jusqu'à la fin de 2021 pour fournir du combustible à la centrale électrique de Gaza qui produira plus de 12 heures d'électricité par jour.

Dans sa résolution 2334 (2016), le Conseil de sécurité a demandé à tous les États « de faire une distinction, dans leurs échanges en la matière, entre le territoire de l'État d'Israël et les territoires occupés depuis 1967 ». Aucune mesure n'a été prise dans ce sens au cours de la période considérée.

Dans la même résolution, le Conseil de sécurité a également invité « toutes les parties à continuer [...] de déployer collectivement des efforts pour engager des négociations crédibles ».

Les 11 janvier et 11 mars, les Ministres des affaires étrangères de l'Égypte, de la France, de l'Allemagne et de la Jordanie se sont réunis au Caire et à Paris, respectivement, pour discuter des moyens de faire avancer le processus de paix au Moyen-Orient, notamment par des efforts collectifs avec le Quatuor pour le Moyen-Orient.

Le 21 décembre, le Congrès des États-Unis a adopté une loi affectant 250 millions de dollars sur cinq ans à des programmes qui contribuent à jeter les bases d'une coexistence pacifique entre Israéliens et Palestiniens et d'une solution durable à deux États.

Les 23 décembre, 15 février et 23 mars, les envoyés du Quatuor pour le Moyen-Orient se sont réunis virtuellement pour discuter des derniers faits nouveaux politiques et de la situation sur le terrain. Ils sont tous convenus de se réunir régulièrement pour poursuivre leur dialogue.

Le 8 février, la Ligue des États arabes a publié une déclaration réaffirmant son appui à la création d'un État palestinien indépendant et souverain, fondé sur les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Pour terminer, je souhaiterais formuler quelques observations générales sur la mise en œuvre des dispositions de la résolution 2334 (2016) au cours de la période considérée.

Je suis profondément préoccupé par la poursuite de l'expansion des colonies israéliennes, en particulier dans des zones très sensibles, qui consolide l'occupation israélienne, érode la possibilité d'un État palestinien contigu, indépendant et viable et compromet plus encore la perspective de parvenir à une solution à deux États. Je réaffirme que les colonies n'ont aucune validité juridique et constituent une violation flagrante du droit international. Je demande instamment au Gouvernement israélien de mettre immédiatement un terme à toutes les activités d'implantation de colonies.

Il y a eu une forte hausse des démolitions et confiscations de structures palestiniennes, parmi lesquelles figurent des projets humanitaires financés par la communauté internationale. J'exhorte Israël à mettre fin aux démolitions et aux expulsions, conformément aux obligations qui lui incombent en vertu du droit international humanitaire, et à approuver les plans qui permettraient à ces communautés de construire dans la légalité et de répondre à leurs besoins en matière de développement.

La COVID-19 continue d'avoir des effets dévastateurs sur les Palestiniens. Outre l'impact brutal qu'elle a sur la santé publique, les confinements à répétition, les fermetures d'écoles et la baisse de l'activité commerciale ont pesé lourdement sur les conditions de vie. Compte tenu de ces difficultés, je salue les efforts déployés par le Gouvernement palestinien pour planifier et mettre en œuvre sa campagne de vaccination. Les organismes des Nations Unies, en particulier l'Organisation mondiale de la Santé, l'UNICEF, l'UNRWA et leurs partenaires, continueront d'appuyer les efforts de vaccination. Il est indispensable qu'Israël continue de faciliter les livraisons de vaccins, et j'apprécie cette coopération. Il convient de renforcer sensiblement l'appui accordé à la riposte palestinienne contre la COVID-19, afin de garantir que les Palestiniens sur l'ensemble du Territoire palestinien occupé reçoivent rapidement une part équitable des vaccins distribués.

À tous égards, 2020 a été une année de revers pour les Palestiniens, leurs institutions et leur économie. Pourtant, nous entamons 2021 avec un optimisme mesuré et prudent. Le fait que la coordination entre Israël et l'Autorité palestinienne ait redémarré consolide la position budgétaire du Gouvernement palestinien et pourrait laisser présager entre les parties une communication accrue sur toute une série de questions critiques. Malgré une augmentation des infections en Cisjordanie, les vaccins ont commencé, début février, à arriver dans le Territoire palestinien occupé, l'un des premiers pays à revenu intermédiaire à recevoir des lots de vaccins contre la COVID-19. C'est là une première étape cruciale vers un relèvement et une réouverture plus durable de l'économie. Je me félicite que, lors de la réunion de février du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, les donateurs aient pris l'engagement d'appuyer les efforts déployés par les Palestiniens pour lutter contre la pandémie et s'en relever. Je demande de nouveau à Israël d'augmenter le nombre de permis accordés aux travailleurs palestiniens, et j'appelle les deux parties à clore les dossiers fiscaux en suspens et à régler les questions relatives aux relations de correspondant bancaire.

Néanmoins, je reste préoccupé par la souffrance des Palestiniens de Gaza. Le risque d'une nouvelle escalade majeure n'a pas disparu. Le Mécanisme pour la reconstruction de Gaza reste crucial pour faciliter la reconstruction, ainsi que pour accompagner les projets d'infrastructure vitaux conçus pour renforcer les réseaux d'eau et d'énergie de Gaza. Toutefois, un appui humanitaire et économique ne suffira pas, à lui seul, pour venir à bout des difficultés de la bande. Il est impératif que le Hamas et les autres factions mettent fin à leurs activités militantes et à l'accroissement de leur potentiel militaire. Tout en tenant compte de ses préoccupations légitimes en matière de sécurité, j'engage Israël à assouplir, conformément à la résolution 1860 (2009), les restrictions qu'il impose à la circulation des biens et des personnes à destination et en provenance de Gaza, avant, à terme, de les annuler. Ce n'est qu'en levant complètement les bouclages incapacitants que l'on pourra espérer régler durablement la crise humanitaire.

L'unité palestinienne est indispensable pour progresser, et des élections libres, régulières et inclusives dans la bande de Gaza et dans toute la Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, sont une première étape. Je suis encouragé par la régularité des progrès accomplis sur la voie des élections palestiniennes et j'exhorte les parties à poursuivre leur dialogue et à surmonter les divergences qui subsistent. L'ONU entend continuer d'apporter son soutien au peuple palestinien, notamment en facilitant et en accompagnant les préparatifs de ces élections importantes, voire cruciales pour renouveler la légitimité des institutions politiques nationales.

Qu'il me soit permis de souligner combien il est essentiel de préserver l'espace politique dans le contexte des élections, mais pas seulement à cet égard. J'appelle les autorités de tous bords à veiller à ce que les acteurs politiques, les représentants de la société civile et les défenseurs des droits humains puissent exercer leurs droits démocratiques, à l'abri des intimidations et des menaces.

Je voudrais également saluer les efforts importants déployés par les organisations de la société civile qui œuvrent en faveur de la paix. Le Congrès des États-Unis a approuvé un ample financement à l'intention de ces organisations, ce qui incarne un vote de confiance crucial à un moment difficile et envoie un signal positif d'appui renouvelé à la quête de la paix en Israël et en Palestine. J'encourage d'autres États Membres de l'ONU à poursuivre et accroître leur aide à ces activités.

Je suis très préoccupé par la violence quotidienne qui continue d'alimenter la méfiance et nous éloigne toujours plus d'un règlement pacifique du conflit. Je suis particulièrement inquiet de voir que les enfants en sont si souvent les victimes. Les enfants ne doivent jamais être la cible de violences, par quelque partie que ce soit, ni même être exposés à la violence. Je réaffirme que les forces de sécurité doivent faire preuve de la plus grande retenue et ne recourir à la force létale que si c'est absolument inévitable pour protéger des vies humaines. Les autorités compétentes doivent mener des enquêtes minutieuses, indépendantes, impartiales et rapides sur tous les cas qui pourraient relever d'un recours excessif à la force. La violence liée aux colons reste elle aussi extrêmement préoccupante, et j'exhorte Israël à assurer la sûreté et la sécurité de la population palestinienne, conformément à ses responsabilités en vertu du droit international. Je souligne que tous les auteurs de violences doivent en répondre et être rapidement traduits en justice.

J'insiste également sur le fait que rien ne saurait justifier un quelconque acte de terrorisme, qui doit être condamné par tous, sans équivoque. De même, le lancement aveugle de roquettes et d'engins incendiaires vers les centres de population israéliens est une violation du droit international et doit cesser.

Je tiens à rappeler que le sort de deux civils israéliens et des dépouilles de deux soldats des Forces de défense israéliennes détenus par le Hamas à Gaza demeurent une source de préoccupation humanitaire importante. J'appelle le Hamas à fournir des informations complètes sur leur condition, comme l'exige le droit international humanitaire. En outre, je reste profondément préoccupé par le fait qu'Israël continue de conserver les corps de Palestiniens tués et je demande à Israël de restituer ces dépouilles à leurs familles, conformément aux obligations qui lui incombent au titre du droit international humanitaire.

Je reste gravement inquiet de la situation financière de l'UNRWA. L'Office n'est pas seulement une bouée de sauvetage pour des millions de réfugiés palestiniens : il est également crucial pour la stabilité régionale. L'appui collectif accordé à l'UNRWA et la responsabilité commune de son financement sont essentiels pour sa viabilité et un facteur critique de la stabilité régionale. Dans le même temps, les partenaires humanitaires poursuivent leurs efforts pour aider les Palestiniens les plus vulnérables, au nombre de 1,8 million dont 1,4 million à Gaza, grâce à une assistance et des programmes ciblés. À ce jour, seuls 21 % des 417 millions de dollars du Plan d'aide humanitaire pour le Territoire palestinien occupé sont financés. J'encourage les donateurs à envisager d'accroître leur soutien au titre de 2021 afin d'éviter une nouvelle détérioration.

Pour terminer, la pandémie de COVID-19 continue de faire peser une menace très concrète sur la santé, la sécurité et la prospérité des Palestiniens comme des Israéliens. Une approche collective et robuste est indispensable pour lutter contre cet adversaire mortel et reconstruire les vies et les moyens de subsistance de toutes les personnes touchées par le virus.

Le processus électoral palestinien se poursuit avec une opération réussie d'inscription sur les registres d'électeurs. La mise au point des listes et candidats présentés est en cours. Tout au long de ce processus, la communauté internationale doit continuer d'appuyer les efforts palestiniens visant à restaurer la démocratie et la légitimité de leurs institutions nationales. Il s'agit notamment de déployer des missions d'observation, en dépit des difficultés que la COVID-19 fait surgir.

Enfin, je reste déterminé à aider Palestiniens et Israéliens à venir à bout du conflit et à mettre fin à l'occupation, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, au droit international et aux accords bilatéraux, en vue de concrétiser la vision des deux États. J'entends par là Israël et un État palestinien indépendant, démocratique, d'un seul tenant, viable et souverain, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, sur la base des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem pour capitale des deux États. Et je renouvelle mon appel aux membres du Quatuor pour le Moyen-Orient, aux principaux partenaires arabes et internationaux, ainsi qu'aux dirigeants israéliens et palestiniens, pour qu'ils redoublent d'efforts afin de reprendre des négociations sérieuses visant une réalisation viable de la solution des deux États.

Annexe II**Déclaration de M. Geng Shuang, Représentant permanent adjoint de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : chinois]

Je remercie le Coordonnateur spécial, M. Wennesland, de son exposé.

Après une longue période de blocage et de recul, le processus de paix au Moyen-Orient montre enfin des signes encourageants. La communauté internationale doit saisir cette occasion, maintenir le cap vers la solution des deux États et, sur la base des paramètres internationaux étayés par les résolutions pertinentes de l'ONU et du principe de l'échange de territoires contre la paix, s'employer à faciliter la reprise du dialogue et des négociations. Je tiens à souligner les trois points suivants.

Premièrement, les parties principales ont récemment eu des échanges fréquents sur la question palestino-israélienne. La réunion d'urgence des Ministres des affaires étrangères de la Ligue des États arabes a montré l'unité des États arabes sur la question palestinienne. Le Quatuor a réaffirmé l'orientation générale de la solution à deux États, envoyant des signaux encourageants. Sur cette base, nous devons amplifier la voix des pays de la région, mobiliser l'appui international et créer une synergie pour promouvoir les pourparlers de paix. Nous devons défendre l'autorité de l'ONU et du Conseil de sécurité et optimiser le rôle des mécanismes pertinents. La Chine appuie l'initiative du Président Abbas visant à convoquer une conférence internationale sur la paix au Moyen-Orient et voit d'un bon oeil la création d'un mécanisme multilatéral élargi pour la paix.

Nous nous félicitons de la tenue du deuxième tour de dialogue national entre les factions palestiniennes, et nous espérons que le dialogue contribuera à renforcer l'unité palestinienne, à garantir le bon déroulement des élections et à protéger et promouvoir plus efficacement les intérêts du peuple palestinien. Dans le même temps, la communauté internationale doit continuer de mettre l'accent sur les causes profondes du conflit palestino-israélien et accélérer le processus politique.

Deuxièmement, cette année marque le cinquième anniversaire de l'adoption de la résolution 2334 (2016). Cette résolution répond aux préoccupations légitimes du peuple palestinien et reflète les exigences générales de la communauté internationale. Malheureusement, cinq ans plus tard, les colonies dans le territoire palestinien occupé continuent de s'agrandir et le nombre de maisons palestiniennes démolies continue d'augmenter, alors que cette résolution du Conseil attend toujours d'être concrètement mise en œuvre.

Des Israéliens et des Palestiniens vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, c'est la seule option possible. La question des colonies est un élément clef des négociations sur le statut final concernant la question de Palestine. Le règlement approprié de ce problème renforcera grandement la confiance mutuelle entre les deux parties et permettra de sortir le processus de paix au Moyen-Orient de ce cercle vicieux et d'entrer dans une phase de dialogue vertueux. La Chine appelle Israël à donner suite à la résolution 2334 (2016), à cesser ses activités de colonisation dans le territoire palestinien occupé et à prendre des mesures pour prévenir la violence contre les civils. Dans le même temps, le droit d'Israël à survivre et ses préoccupations légitimes en matière de sécurité doivent être pleinement respectés et garantis.

Troisièmement, la Palestine est confrontée aux problèmes majeurs de sa survie et de son développement, qui sont été exacerbés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). La communauté internationale doit prendre des mesures concrètes pour aider la Palestine à lutter contre la pandémie et à améliorer la vie

des gens. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) contribue à améliorer la situation des réfugiés palestiniens au plan humanitaire. La communauté internationale doit honorer ses engagements au plus vite, consolider son appui politique à l'UNRWA et atténuer les difficultés financières de l'Office.

Après le début de la pandémie de COVID-19, la Chine a déployé une équipe d'experts médicaux en Palestine, fait don de multiples lots de fournitures pour lutter contre la pandémie et, par l'intermédiaire de l'UNRWA, elle a aidé les réfugiés palestiniens à lutter contre la pandémie. La Chine a donné des vaccins contre la COVID-19, qui seront acheminés en Palestine prochainement. Après le projet routier de Ramallah l'année dernière, la Chine continuera d'aider la Palestine cette année en construisant des écoles et en réparant des puits, afin de stimuler son développement et de générer des avantages supplémentaires pour sa population.

En guise de conclusion, je réitère qu'en tant qu'amie fidèle du peuple palestinien, la Chine appuie fermement les justes revendications de la Palestine et la volonté du peuple palestinien de créer un État de Palestine pleinement souverain et indépendant, sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. Le Conseiller d'État et Ministre chinois des affaires étrangères, Wang Yi, est actuellement en visite dans la région du Moyen-Orient. La Chine respecte la volonté des pays de la région et répond activement à leurs demandes. Nous saisisons l'occasion de la visite du Ministre des affaires étrangères, Wang Yi, pour avoir des échanges de vues approfondis avec les pays concernés afin de contribuer au règlement global, juste et durable de la question palestinienne et à la réalisation de la paix et de la prospérité au Moyen-Orient à une date rapprochée.

Annexe III**Déclaration de M^{me} Kristel Lõuk, Coordonnatrice politique à la Mission permanente de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je remercie le Coordonnateur spécial, M. Wennesland, de son exposé.

L'Estonie reste déterminée à appuyer la solution des deux États, sur la base du droit international, des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et des paramètres convenus au niveau international.

Nous prôtons et appuyons l'engagement actif des membres du Quatuor pour le Moyen-Orient et des pays de la région afin de créer des conditions favorables à la reprise de négociations directes sérieuses sur toutes les questions relatives au statut final. La recherche d'une solution durable à ce conflit est dans l'intérêt de l'ensemble de la région et du monde extérieur.

Nous appelons également les parties à continuer de prendre des mesures concrètes pour renforcer la coopération bilatérale et rétablir la confiance mutuelle. Nous saluons la coopération en matière de lutte contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), et nous exhortons les parties à entreprendre des efforts coordonnés supplémentaires et à garantir l'accès au vaccin contre la COVID-19 et sa distribution à tous les Palestiniens. Il est également possible de renforcer la coopération pour surmonter la crise économique. De telles mesures seraient bénéfiques pour les deux parties. Nous espérons que les élections israéliennes de cette semaine renforceront la stabilité politique et le dialogue.

Malheureusement, la situation sur le terrain reste préoccupante, comme l'a également confirmé l'exposé du Coordonnateur spécial. L'Estonie condamne la récente attaque à la roquette menée par le Hamas à Beersheba. Nous appelons de nouveau toutes les parties à mettre en œuvre la résolution 2334 (2016) et à s'abstenir de tout acte unilatéral qui pourrait aggraver les tensions ou compromettre la viabilité de la solution des deux États.

Nous regrettons qu'Israël poursuive ses activités de colonisation dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est. Il est également préoccupant que les démolitions et les confiscations de structures et de biens palestiniens s'accroissent. Nous demandons instamment à Israël de cesser ces activités qui sont contraires au droit international.

Nous sommes également préoccupés par la persistance d'actes de violence sporadiques. Nous appelons toutes les parties à s'abstenir d'alimenter l'incitation à la violence et les discours de haine et à accentuer leurs efforts afin de rompre le cycle de violence.

Nous nous félicitons que les factions palestiniennes continuent de préparer les prochaines élections législatives, présidentielle et du Conseil national. Nous appelons toutes les factions palestiniennes à adhérer aux principes démocratiques, et nous exhortons les autorités israéliennes à faciliter la tenue des élections dans tout le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.

Annexe IV**Déclaration de M. Nicolas de Rivière, Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français]

Je remercie le Coordonnateur spécial pour son exposé.

Il y a un peu plus de quatre ans, en adoptant la résolution 2334 (2016), le Conseil a réaffirmé l'importance de parvenir à une résolution juste et durable au conflit israélo-palestinien. Nous avons alors réitéré notre attachement à la mise en œuvre des paramètres agréés et du droit international, en réaffirmant l'objectif de la création de deux États démocratiques, vivant côte à côte en paix, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

Nous avons également, ensemble, déclaré que le statu quo n'était pas viable et qu'il fallait de toute urgence inverser les tendances négatives sur le terrain et créer les conditions qui permettent d'assurer le succès des négociations sur le statut final.

Nous avons enfin, par cette résolution, affirmé qu'aucun changement aux lignes de 1967 autre que ceux agréés entre les parties ne serait reconnu et que tous les États avaient l'obligation de faire la distinction dans leurs échanges entre le territoire d'Israël et les territoires occupés de 1967. Cette distinction doit notamment se matérialiser tant dans les accords bilatéraux que dans les échanges commerciaux, par exemple à travers l'étiquetage différencié des produits en provenance des colonies de Cisjordanie et de Jérusalem-Est. Ce cadre défini par les résolutions du Conseil est le seul qui permette de stabiliser durablement la région et d'assurer la sécurité de tous, Israéliens comme Palestiniens. Toute solution imposée par la force ne pourra qu'alimenter une spirale de désespoir et de violences.

Aujourd'hui, en 2021, nous devons poursuivre nos efforts pour parvenir à une paix durable.

Il y a plus que jamais urgence à mettre en œuvre la résolution 2334 (2016), alors que la situation sur le terrain ne cesse de se détériorer, comme vient de le rappeler le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient. Les décisions israéliennes relatives à l'expansion des colonies lors de ces derniers mois, en particulier celles concernant les zones sensibles, contribuent à accroître le risque d'une annexion de fait de territoires palestiniens, menacent la viabilité de la solution des deux États et constituent un obstacle majeur à la paix. La France les a condamnées.

Nous sommes également très préoccupés par la hausse record des démolitions de structures palestiniennes, qui touchent notamment des infrastructures financées par la France et l'Union européenne.

La France appelle Israël à revenir sur ces décisions et à cesser les démolitions. Elle appelle toutes les parties à s'abstenir de toute mesure unilatérale qui mine la confiance et remet en cause la possibilité de la solution des deux États.

Dans ce contexte, il importe de recréer les conditions du dialogue, en identifiant des « petits pas » concrets afin de surmonter la défiance qui existe entre les parties. C'est l'objectif de nos efforts avec l'Allemagne, l'Égypte et la Jordanie, que nous entendons poursuivre.

La reprise de la coordination entre les parties, notamment civile, sécuritaire et sanitaire, est encourageante. Mais il faut aller plus loin. C'est essentiel pour faire face aux conséquences économiques de la pandémie et assurer la vaccination de

toutes les populations. Nous souhaitons y travailler avec les parties ainsi qu'avec les membres du Quatuor, dont la mobilisation vise le même objectif : la reprise à terme des négociations directes entre les parties.

La tenue des élections annoncées par le Président Abbas doit être l'occasion de redonner voix à la société civile palestinienne et de renouveler la légitimité démocratique des institutions. La France et ses partenaires européens sont prêts à accompagner l'organisation d'élections transparentes, libres et impartiales. La France appelle l'ensemble des acteurs à agir de manière constructive pour mener à bien ce processus. Ces élections doivent enfin se tenir sur l'ensemble du territoire palestinien, y compris à Jérusalem-Est.

Il y a urgence, enfin, à renouveler notre soutien politique et surtout financier à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, dont l'action est essentielle à la stabilité de la région.

La France appelle le Conseil à un sursaut pour réaffirmer le cadre des paramètres agréés et relancer enfin une dynamique multilatérale positive.

Annexe V

Déclaration de M^{me} Geraldine Byrne Nason, Représentante permanente de l'Irlande auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à remercier le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient. Je vous remercie, Tor, de votre exposé de ce matin, en particulier sur la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016).

Celles et ceux qui ont l'expérience d'un conflit prolongé, parfois apparemment insoluble, savent le travail laborieux et les compromis difficiles qui sont nécessaires pour ouvrir la voie à la paix. C'est, en partie, en raison de notre expérience commune du conflit que le conflit israélo-palestinien a de profondes résonances en nous.

C'est aussi pourquoi l'Irlande reste attachée à une solution globale et durable de la question de Palestine, conformément aux paramètres convenus au niveau international. Nous sommes convaincus qu'une solution à deux États, avec un État de Palestine viable fondé sur les frontières de 1967, aux côtés de l'État d'Israël et avec Jérusalem comme capitale des deux États, offre la seule perspective de paix durable.

Il y a plus de quatre ans, en 2016, le Conseil adoptait une résolution soulignant que « le statu quo n'est pas viable » (*résolution 2334 (2016), dixième alinéa du préambule*). Et pourtant, les activités qui sapent la viabilité d'une solution à deux États, et que cette résolution visait à combattre, n'ont pas cessé. L'année dernière, l'expansion des colonies s'est poursuivie, parallèlement aux projets d'infrastructure dans la zone C, qui sont conçus pour répondre aux besoins de colonies toujours plus nombreuses et qui accentuent la division et les inégalités.

Les colonies ont des répercussions négatives sur les communautés palestiniennes au quotidien. Elles dégradent les terres agricoles palestiniennes adjacentes, compromettant gravement la récolte des olives en particulier. Elles pèsent également sur la disponibilité de ressources en eau déjà limitées et provoquent la pollution.

Les colonies sont un obstacle à la paix et fragilisent la sécurité d'Israël. L'Irlande condamne une nouvelle fois les colonies israéliennes dans le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est.

L'Irlande assure le Conseil de son attachement au principe de différenciation et à la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016).

L'Irlande trouve extrêmement inquiétante l'augmentation du nombre de démolitions et de saisies de structures appartenant à des Palestiniens en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. Depuis le début de l'année, plus de 280 structures ont été démolies dans le territoire palestinien occupé.

Les démolitions récentes à Homsa el-Bqaiia, dans la vallée du Jourdain, sont particulièrement troublantes, étant donné la vulnérabilité de la population concernée. Nous restons profondément préoccupés par la confiscation de l'aide humanitaire et les entraves à son acheminement. Nous sommes également alarmés par la menace accrue d'expulsions et de démolitions, notamment à Jérusalem-Est, en particulier à Silwan, Oualaja et Cheik Jarrah.

L'Irlande condamne tous les actes de violence commis des deux côtés, qui sont contraires à la résolution 2334 (2016). Ils érodent la confiance entre les parties et ont un effet corrosif. Tor, nous nous faisons l'écho de votre appel à la retenue des deux côtés. L'Irlande redoute les conséquences de l'occupation et de la violence sur les enfants, et rappelle aux parties leurs obligations en vertu du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

L'Irlande est extrêmement troublée par le fait que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui est une source vitale de stabilité et de sécurité pour tant de réfugiés palestiniens vulnérables, est confronté cette année à un déficit de 200 millions de dollars. Dans l'immédiat, l'UNRWA devra faire face à un déficit de trésorerie de 50 millions de dollars dès le mois prochain. Nous encourageons tous les États, notamment les membres du Conseil et ceux de la région, à se joindre à l'Irlande et à d'autres pays pour fournir un financement durable, prévisible et suffisant aux opérations essentielles de l'UNRWA et pour l'aider à surmonter ses difficultés immédiates de trésorerie.

L'Irlande renouvelle son appel à Israël pour qu'il mette fin au blocus de Gaza, où le chômage atteint un niveau record, en partie à cause des conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Nous engageons instamment Israël à s'acquitter de la responsabilité qui lui incombe en tant que Puissance occupante en assurant un accès équitable aux vaccins contre la COVID-19 pour la population palestinienne de Gaza et de l'ensemble du territoire palestinien occupé.

L'Irlande et ses partenaires de l'Union européenne sont prêts à appuyer des élections inclusives dans tout le territoire palestinien occupé et se félicitent de la réunion constructive que les groupes palestiniens ont tenue la semaine dernière au Caire.

L'Irlande demande à Israël de faciliter les élections dans l'ensemble du territoire palestinien occupé, en particulier à Jérusalem-Est. Nous encourageons vivement les mesures visant à garantir la participation pleine, égale et véritable des femmes aux élections, ainsi que celle des jeunes au processus démocratique. J'ai constaté personnellement l'engagement politique des femmes palestiniennes à la Commission de la condition de la femme, et elles ont participé à des manifestations en Irlande, pour partager leurs expériences en matière de consolidation de la paix. Elles ont tellement de choses à apporter. Nous avons besoin de leurs voix pour sortir de l'impasse. Nous devons les intégrer au processus.

L'Irlande a conscience de la contribution vitale qu'une société civile dynamique peut apporter, notamment à l'appui du processus électoral ; nous tenons à souligner qu'il importe de préserver une mobilisation ouverte, libre et équitable de la société civile indépendante dans le territoire palestinien occupé et en Israël.

Nous pensons que les deux parties doivent prendre des mesures concrètes pour promouvoir la solution des deux États, et éviter toute mesure unilatérale susceptible de la rendre plus difficile à atteindre. L'Irlande reste convaincue que la poursuite de la mobilisation internationale est également cruciale, et elle est prête à se rapprocher des parties et de la communauté internationale pour contribuer à redynamiser la démarche du Quatuor et d'autres acteurs, sous l'égide du Conseil.

Annexe VI

Déclaration de M. Michael Kiboino, Représentant permanent adjoint du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, Tor Wennesland, de nous avoir donné un aperçu de la situation au regard de la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016).

Alors que nous réaffirmons l'importance de concrétiser la vision de longue date d'une région où deux États démocratiques, Israël et la Palestine, vivent côte à côte, en paix, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, et fondées sur les lignes de 1967, le caractère pratique et la pleine mise en œuvre de la résolution 2334 (2016) devront inclure et dépasser les questions des colonies, de la contiguïté territoriale et de la viabilité de la solution des deux États.

Il faudra remédier aux connotations socioéconomiques immédiates des actes commis en violation d'un quelconque aspect de la résolution, ainsi qu'aux violations qui continuent d'ancrer l'isolement économique de certains pans de la région par rapport aux marchés du reste de la région et du monde. Tous ces éléments ont des implications pour la paix, la sécurité et la stabilité de la région du Moyen-Orient.

Je renouvelle la condamnation, par le Kenya, de tous les actes de violence commis par toutes les parties, y compris les actes de terreur, ainsi que de tous les actes de provocation et d'incitation, des expulsions, des destructions et des démolitions d'infrastructures civiles.

Sur la base de l'exposé d'aujourd'hui, je soulèverai deux points.

Le premier concerne les incidences politiques, socioéconomiques et humanitaires de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Il est tout à fait louable qu'Israël soit actuellement l'un des distributeurs de vaccins les plus rapides au monde. Le Kenya se félicite des efforts de vaccination en cours parmi les travailleurs palestiniens, ainsi que du récent déploiement des vaccins à Gaza et en Cisjordanie, dans le cadre du Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins.

Nous appelons à renforcer la coopération aux fins d'assurer la circulation en toute sécurité des travailleurs de la santé et autres travailleurs essentiels, de veiller à un accès équitable aux vaccins et de fournir des soins médicaux définitifs propres à permettre un relèvement socioéconomique équitable, y compris à Jérusalem-Est.

Le renforcement du rôle et du financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient contribuera également beaucoup à atténuer les difficultés politiques et socioéconomiques liées à la fourniture de denrées alimentaires et services médicaux de base, en particulier pour les populations déplacées et réfugiées.

Mon deuxième point a trait à la recommandation de redoubler d'efforts pour stabiliser la situation, inverser les tendances négatives sur le terrain et créer des conditions propices à la réussite des négociations directes sur le statut final. Nous avons été témoins d'initiatives et de dynamiques positives dans la plupart de ces domaines. Nous pensons que l'adhésion au principe privilégiant la construction de passerelles dans de multiples enceintes contribuera à une mise en œuvre complète de la résolution 2334 (2016).

Nous avons pris note des progrès réalisés dans l'inscription des électeurs, et reconnaissons les efforts de réconciliation intra-palestinienne déployés dans la perspective des élections législatives et présidentielle prochaines, notamment via les deux séries de pourparlers organisées au Caire en février et ce mois-ci.

Par ailleurs, le Kenya relaie l'appel à revitaliser le Quatuor pour le Moyen-Orient et se félicite de la récente reprise des réunions auxquelles toutes les parties prennent part. Il est important que le format de Munich et les autres initiatives visant à renforcer la confiance dans le Golfe et dans le reste de la sous-région viennent compléter l'action du Quatuor.

Nous espérons qu'un engagement marqué à ces processus permettra d'insuffler un nouvel élan au processus de paix au Moyen-Orient, dans le respect du droit international, de la Charte des Nations Unies, des résolutions du Conseil, notamment la résolution 2334 (2016), et de l'Initiative de paix arabe.

Et, comme nous l'avons mentionné durant les consultations sur le Moyen-Orient organisées par le Conseil le mois dernier, le Kenya se félicite de la normalisation des relations entre Israël et de nombreux États à majorité arabe. Nous espérons que, grâce à cette évolution, il sera plus facile, et non plus difficile, de concrétiser la normalisation des relations entre Israéliens et Palestiniens, au niveau aussi bien communautaire que national.

Annexe VII

Déclaration de M. Juan Ramón de la Fuente Ramírez, Représentant permanent du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : espagnol]

Je remercie de son exposé détaillé le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, Tor Wennesland.

Nous nous félicitons de la tenue des élections générales en Israël mardi dernier. Nous espérons que les diverses forces politiques israéliennes parviendront prochainement à un accord pour former un gouvernement.

Dans la mesure où des élections libres, régulières et ouvertes à tous sont indispensables au renforcement des valeurs et des institutions démocratiques, nous demandons instamment au Gouvernement israélien de faciliter l'organisation du prochain processus électoral palestinien à Gaza et en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est.

À cet égard, nous prenons acte des efforts déployés sous les auspices de l'Égypte pour rapprocher les différentes factions, ainsi que des initiatives visant à promouvoir la réconciliation intra-palestinienne. Nous appelons les dirigeants de tous les courants politiques palestiniens à rester déterminés à participer de manière constructive et inclusive aux prochaines élections. Nous nous trouvons à une jonction cruciale : de fait, une occasion se présente qu'il va falloir saisir pleinement.

Par ailleurs, nous affirmons notre appui à toutes les initiatives visant à préserver la solution des deux États et à créer un environnement propice à la paix et à la stabilité dans la région. Nous nous félicitons de la réunion qui s'est tenue au début du mois entre la Jordanie, l'Égypte, l'Allemagne et la France pour continuer de promouvoir les efforts visant à instaurer une paix juste et durable entre Israël et la Palestine.

Nous rejetons les actions qui compromettent la solution des deux États et, en particulier, celles qui font obstacle à la viabilité de l'État palestinien. Nous rejetons également la construction et l'expansion des colonies de peuplement dans les territoires palestiniens, car elles contreviennent au droit international, ainsi que la démolition de structures civiles, y compris les maisons, les écoles et les centres de santé, ou encore les réseaux d'eau, d'assainissement et d'électricité. Nous appelons le Gouvernement israélien à mettre fin, conformément à la résolution 2334 (2016) du Conseil, aux démolitions qui entraînent le déplacement des Palestiniens en Cisjordanie et à Jérusalem-Est.

La destruction aveugle de bâtiments entraîne non seulement des déplacements forcés, mais crée également un environnement coercitif propice à l'incitation, aux abus et aux flambées de violence. Nous condamnons la violence et l'usage disproportionné de la force. Nous reconnaissons par ailleurs le calme relatif qui prévaut dans le sud d'Israël, mais nous condamnons fermement la dernière attaque en provenance de Gaza, survenue cette semaine à peine.

Le nombre accru de mineurs détenus par les forces de l'ordre israéliennes est particulièrement préoccupant. Nous exhortons Israël à libérer immédiatement les plus de 150 enfants palestiniens en détention.

Nous dénonçons également la répression des manifestations populaires, et demandons instamment aux autorités palestiniennes de protéger et de promouvoir la liberté d'expression des journalistes, des militants et des défenseurs des droits de l'homme à Gaza et en Cisjordanie. Les personnes qui sont détenues par des agences de

sécurité palestiniennes doivent être traitées avec dignité et leurs droits fondamentaux doivent être respectés.

La révocation du permis de voyage du Ministre palestinien des affaires étrangères et des expatriés, M. Riad al-Malki, est également regrettable, car elle porte atteinte à sa liberté de mouvement. Nous espérons que toute la clarté sera faite sur cet incident et que cette mesure sera reconsidérée.

Nous nous félicitons de la distribution de 60 000 vaccins à la population palestinienne par l'intermédiaire du Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins. Nous exhortons Israël à continuer de développer les installations pour le transfert de vaccins afin de lutter contre la pandémie dans les territoires palestiniens. Nous appelons Israël, qui est si avancé dans la vaccination de sa population, à augmenter l'approvisionnement de vaccins destinés aux Palestiniens de Gaza et de Cisjordanie. À cet égard, nous réitérons les appels du Conseil et de l'Assemblée générale concernant l'importance de la coopération internationale pour garantir un accès universel aux vaccins, sans exclusions, si nous voulons vraiment former un front efficace contre la pandémie.

Enfin, nous souhaitons à nos amis israéliens une joyeuse Pâque et *Hag Sameah*.

Annexe VIII

Déclaration de la Mission permanente du Niger auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : français]

S'il est un dossier, au Conseil, qui suscite à la fois impuissance, découragement et désespoir, c'est bien celui sur la situation au Moyen-Orient, avec à son cœur le conflit israélo-palestinien.

En effet, dans d'autres dossiers, les lueurs d'espoir conduisent à des avancées, fussent-elles minimales ; sur le Moyen-Orient, ces lueurs, les rares fois qu'elles apparaissent, ne durent que le temps d'un éclair.

C'est le cas des initiatives innovantes, comme celles ayant conduit, il y a peu, à la normalisation des relations entre l'État d'Israël et certains de ses voisins arabes, qui n'ont pas produit les effets légitimement escomptés en termes d'amélioration des conditions de vies et d'existence du peuple palestinien.

Il reste pourtant entendu que toute normalisation des relations entre Israël et ses voisins doit prendre en compte les aspirations légitimes du peuple palestinien à un État viable, indépendant, vivant en paix avec Israël.

La présentation de M. Tor Wennesland, que nous venons de suivre et pour laquelle je le remercie, ressemble à celles qui l'ont précédées. Les récits de poursuite effrénée par Israël de sa politique d'occupation des terres palestiniennes, de construction de nouvelles colonies de peuplement, de violation des droits des Palestiniens, de maintien du blocus de Gaza, toutes choses qui violent la résolution 2334 (2016), sont les mêmes.

Puisque nous n'avons plus d'autres choix que celui de répéter nos certitudes et d'asséner nos vérités, mon pays croit fermement que ni l'attentisme, ni la politique du fait accompli, à travers des actions unilatérales, ne sauraient conduire à une solution juste et durable du conflit entre Israël et la Palestine.

La poursuite de l'expansion des colonies israéliennes en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, les démolitions et les saisies des propriétés palestiniennes, dont des écoles et des terres agricoles, la recrudescence des attaques et des violences des colons israéliens à l'encontre des civils palestiniens, notamment des femmes et des enfants, constituent autant de violations flagrantes des résolutions de l'ONU et des principes du droit international. Ma délégation condamne, sans ambages, ces actes et appelle à leur cessation immédiate. Tout comme doivent cesser les actes de provocations et d'incitations à la haine, et les tirs de roquettes en direction des zones résidentielles israéliennes, qui ne font qu'exacerber le climat de tension et de méfiance.

Mon pays tient à saluer les récentes initiatives ayant abouti à la réunion ministérielle de Paris le 11 mars dernier, de même que celle des Envoyés spéciaux du Quatuor, tenue le 23 mars, qui ont toutes rappelé les principes cardinaux du dialogue et de la négociation, comme seuls à même de conduire à la solution à deux États, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

C'est notre espoir que les élections qui viennent de se tenir en Israël, et celles devant se tenir en Palestine, permettront de jeter les nouvelles bases pour relancer les pourparlers directs de paix entre les deux parties.

Par ailleurs, le Niger accueille favorablement la décision prise le 3 mars par la Cour pénale internationale de lancer des investigations sur les allégations de crimes commis à Gaza, en Cisjordanie et à Jérusalem-Est depuis juin 2014. Ici, comme

partout ailleurs, la reddition des comptes s'impose, car elle seule pourra permettre de combattre l'impunité et de paver le chemin d'une véritable réconciliation entre les parties au conflit.

S'agissant de la situation humanitaire dans les territoires occupés, force est de constater qu'il n'existe aucune alternative crédible à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), dont dépend la quasi-totalité de la population de Gaza et des autres camps de réfugiés pour sa subsistance et pour la fourniture des services essentiels.

Les difficultés induites par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) viennent s'ajouter à celles liées au blocus imposé à la bande de Gaza, à l'insécurité alimentaire, la surpopulation, le chômage élevé des jeunes, les restrictions liées aux importations et à la libre circulation des personnes, et à la précarité du système de santé. Face à tous ces défis, il est nécessaire que l'UNRWA continue de disposer des moyens adéquats, à même de lui permettre de continuer la fourniture des services vitaux aux populations palestiniennes, surtout en ce temps de pandémie.

Pour conclure, à l'image des précédents, le tableau de la situation au Moyen-Orient que nous venons de dépeindre n'est toujours pas reluisant. Pourtant, loin de succomber à la lassitude et au découragement, nous devons plutôt redoubler d'ardeur et d'imagination pour soutenir les différents acteurs de cette région tourmentée et les encourager à s'engager résolument sur la voie de la paix. Nous devons aussi continuer d'apporter notre ferme soutien au Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient pour qu'enfin renaisse la flamme de l'espoir que nous nous devons de maintenir vivace.

Annexe IX**Déclaration du Premier Représentant permanent adjoint de la
Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies,
Dmitry Polyanskiy**

[Original : russe]

Nous remercions M. Tor Wennesland de son exposé.

Le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient nous a informés des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016). Dans ce contexte, nous réitérons la position fondée sur des principes contenue dans ce document, selon laquelle la construction de colonies de peuplement israéliennes dans le territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, constitue une violation du droit international et l'un des principaux obstacles à un règlement fondé sur la solution des deux États. Nous sommes gravement préoccupés par le fait que le rythme de la délivrance des permis de construire et de l'expansion des colonies de peuplement ne diminue pas. On peut en dire autant de l'ampleur des démolitions, de l'expropriation des biens palestiniens et des expulsions. Nous appelons les autorités israéliennes à renoncer aux mesures unilatérales qui créent des faits irréversibles sur le terrain.

Par ailleurs, nous soulignons la nécessité d'aider les Palestiniens à faire face aux graves problèmes humanitaires et socioéconomiques dans les territoires occupés et à Gaza, en particulier dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Nous soulignons qu'il importe que les Palestiniens et les Israéliens interagissent les uns avec les autres en vue de lutter contre la pandémie, notamment s'agissant de la vaccination. Nous attachons une grande importance aux efforts actuellement déployés par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient en faveur des Palestiniens, tant dans les territoires occupés que dans les États arabes voisins. Nous appelons la communauté internationale à mobiliser un soutien plus appuyé en faveur des activités de l'Office.

La Russie a toujours appuyé le principe des deux États prévoyant la création d'un État palestinien indépendant dans les frontières de 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale, qui devrait reposer sur le fondement juridique international, y compris les résolutions des organes de l'ONU et l'Initiative de paix arabe. Il n'y a pas d'autre option que des négociations directes entre Palestiniens et Israéliens sur tous les paramètres d'un règlement définitif, y compris en ce qui concerne les questions des réfugiés, des frontières, de l'eau et du statut de Jérusalem. Dans le même temps, toutes les préoccupations d'Israël en matière de sécurité doivent être prises en compte.

En collaboration avec nos amis égyptiens, nous continuerons d'aider les Palestiniens à rétablir l'unité sur la base de la plateforme de l'Organisation de libération de la Palestine. Nous partons du principe que les élections palestiniennes à venir permettront également de surmonter les controverses et de renforcer les institutions du pouvoir.

Nous prenons de notre côté des mesures pour soutenir les efforts collectifs visant à instaurer une paix équitable dans la région, et nous maintenons des contacts avec les principales parties prenantes régionales et internationales. Conformément à l'accord précédent conclu par les membres du Quatuor de médiateurs internationaux, nous nous efforçons d'organiser régulièrement des réunions. Nous avons ainsi organisé, le 23 mars, une nouvelle visioconférence au cours de laquelle nous nous sommes concentrés sur la situation actuelle dans la région, l'avancement des

préparatifs des élections palestiniennes et la situation en Cisjordanie et à Gaza. Nous avons souligné la nécessité d'une reprise des négociations directes entre Palestiniens et Israéliens afin de débloquer les perspectives d'un processus de paix. La partie russe a présenté une proposition visant à examiner l'organisation d'une réunion ministérielle du Quatuor.

Nous nous engageons à poursuivre les discussions avec les parties intéressées afin d'envisager l'organisation d'une réunion du Quatuor, avec la participation de l'Égypte, de la Jordanie, des Émirats arabes unis et Bahreïn, ainsi que des parties palestinienne et israélienne, et éventuellement de l'Arabie saoudite, en tant qu'auteur de l'Initiative de paix arabe. Cette réunion permettrait de faire le point sur la situation actuelle et de définir les domaines de coopération clefs qui permettraient de briser l'impasse dans laquelle se trouve le processus de règlement. Nous espérons que cette idée recueillera un large appui, et nous encourageons toutes les parties intéressées à faire part de leurs commentaires et propositions aux fins de préparatifs minutieux de la réunion.

Annexe X**Déclaration de M^{me} Halimah DeShong, Deuxième Représentante permanente adjointe de la Mission permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je remercie le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé approfondi sur la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016) et de son engagement en faveur du processus de paix au Moyen-Orient.

Nous nous réunissons une nouvelle fois à un moment critique. Alors que les activités d'implantation de colonies israéliennes se poursuivent, il est crucial que le Conseil de sécurité, reflétant ainsi la volonté de la communauté internationale, condamne clairement ces actes illégaux et les déclare nuls et non avenue.

Le Conseil de sécurité doit insister sur le respect des principes vitaux du droit international. Il doit notamment, par tous les moyens appropriés dont il dispose, préserver l'intégrité territoriale de l'État de Palestine et encourager un règlement pacifique de ce différend qui dure depuis des décennies.

Saint-Vincent-et-les-Grenadines réaffirme la nécessité d'une solution négociée à deux États au conflit israélo-palestinien, conformément à toutes les résolutions pertinentes de l'ONU, notamment la résolution 2334 (2016), au droit international et aux paramètres convenus au niveau international. Selon nous, toute action unilatérale sapera les fondements et la viabilité de la solution des deux États. C'est pourquoi ma délégation exhorte les dirigeants israéliens et palestiniens à reprendre des pourparlers et des négociations directs et constructifs, dans le but de parvenir à un règlement global et d'instaurer une paix juste et durable au Moyen-Orient.

En ce qui concerne l'application de la résolution 2334 (2016), Saint-Vincent-et-les Grenadines appelle une fois de plus à l'application intégrale de cette résolution et des résolutions antérieures portant sur la question de Palestine. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, au 21 mars 2021, la politique israélienne de démolition de logements avait entraîné la destruction de 291 structures appartenant à des Palestiniens, forçant 443 personnes, dont des enfants, à quitter leurs foyers dans toute la Cisjordanie. Ces actions sont contraires au droit international. En outre, ces démolitions contreviennent à la Charte des Nations Unies, qui interdit l'acquisition de territoire par la force, ainsi qu'à la quatrième Convention de Genève de 1949.

Nous notons avec une grande inquiétude la situation humanitaire, économique et politique désastreuse à Gaza, qui a été encore aggravée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Nous nous félicitons de la livraison de 61 400 vaccins à l'Autorité palestinienne par le biais du Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins mis en place par l'ONU, et nous appelons la communauté internationale à livrer les vaccins promis aux Palestiniens. Par ailleurs, nous demandons instamment à Israël de mettre fin au blocus de Gaza et de permettre un accès sans entrave à l'aide et aux biens humanitaires.

De même, nous réaffirmons notre ferme appui à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, qui a besoin d'un nouvel apport financier international pour aider et protéger des millions de réfugiés palestiniens.

Nous jugeons encourageantes les mesures prises récemment par les partis palestiniens concernés pour préparer les élections législatives, présidentielle et du Conseil national palestinien, prévues respectivement pour le 22 mai, le 31 juillet et le 31 août. Ces exercices démocratiques vont favoriser le processus de paix. Il est impératif que ces élections soient organisées dans toute la Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, et dans la bande de Gaza.

Ma délégation se félicite de la conférence téléphonique du 23 mars entre les envoyés du Quatuor pour le Moyen-Orient. Nous encourageons également le Quatuor à soutenir l'appel du Président Abbas à la tenue d'une conférence internationale, à prendre des mesures positives pour faire face aux menaces qui mettent en péril la solution des deux États et à faire des recommandations concrètes pour permettre un retour éventuel à des négociations constructives afin de mettre fin à l'occupation et d'établir un État palestinien indépendant sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale.

Enfin, en tant qu'État partie au Statut de Rome, nous réaffirmons notre appui à la Cour pénale internationale dans l'ensemble de ses travaux. Nous prenons note avec inquiétude de la confiscation du laissez-passer du Ministre palestinien des affaires étrangères, et demandons que la raison et la justice prévalent.

Je voudrais conclure en soulignant qu'il est grand temps que le Conseil de sécurité adopte une position claire au sujet de l'annexion du territoire palestinien occupé et qu'il accorde la priorité absolue dans ses préoccupations à l'objectif fondamental, qui est de parvenir à une paix juste et globale, sur la base de l'Initiative de paix arabe et des résolutions de l'ONU, notamment la résolution 2334 (2016).

Annexe XI**Déclaration de la Mission permanente de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe]

Je voudrais tout d'abord remercier M. Tor Wennesland de son précieux exposé. Nous apprécions les efforts que ne cesse de déployer le Secrétaire général en faveur du processus de paix et de la sécurité et de la stabilité au Moyen-Orient.

Une fois encore, après avoir écouté l'exposé du Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, le Conseil de sécurité est confronté à l'intransigeance de la Puissance occupante et à son refus de se conformer aux résolutions du Conseil relatives au conflit palestinien-israélien, dont la plus récente est la résolution 2334 (2016).

Selon les rapports publiés par les organismes des Nations Unies, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales internationales travaillant dans les territoires palestiniens occupés, la Puissance occupante continue d'intensifier les activités de peuplement, les démolitions de maisons, les déplacements de Palestiniens et les efforts visant à couper la connexion géographique entre Jérusalem-Est et la Cisjordanie. En réponse à ces évolutions profondément alarmantes, le Conseil de sécurité et la communauté internationale doivent adopter une position ferme et contraindre Israël, Puissance occupante, à mettre immédiatement fin à ses plans systématiques visant à s'emparer de davantage de terres palestiniennes et à compromettre la solution des deux États, car ces agissements entravent sérieusement la perspective d'un règlement pacifique du conflit.

Face à ces violations, nous réitérons l'appel lancé par la communauté internationale pour que la population civile palestinienne soit protégée, conformément à la résolution ES-10/20 de l'Assemblée générale. Nous demandons également la fin du blocus injuste de la bande de Gaza et de toutes les autres formes de châtiment collectif imposées aux Palestiniens par les autorités d'occupation.

Compte tenu de la menace que représente la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et des effets des restrictions économiques imposées par les occupants, la Tunisie exhorte les acteurs régionaux et internationaux à intensifier la réponse humanitaire dans les territoires palestiniens occupés. Nous soulignons l'importance de répondre à l'appel de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient afin de satisfaire ses besoins financiers. Nous nous félicitons de l'annonce faite par les États-Unis d'Amérique concernant la reprise de leur soutien économique et humanitaire aux Palestiniens.

Malgré l'impasse persistante dans laquelle se trouve le processus de paix au Moyen-Orient, nous avons le sentiment qu'un consensus se dégage au sein de la communauté internationale sur la nécessité d'aborder différemment la question palestinienne et sur la volonté d'entamer des négociations sérieuses et crédibles fondées sur le droit international et les paramètres convenus. Cela nous offre une réelle occasion de continuer à œuvrer de concert afin de tirer parti de cet élan et de le traduire en une véritable action au service de la sécurité, de la paix et de la stabilité dans la région.

À cet égard, nous nous félicitons des efforts constructifs déployés par le Quatuor pour le Moyen-Orient et de l'accord conclu par ses membres pour se réunir régulièrement afin de s'entretenir du processus de paix au Moyen-Orient. Nous approuvons une fois de plus la proposition de tenir une réunion du Quatuor international au niveau ministériel dans un avenir proche afin de faciliter le

lancement de négociations sérieuses sur la base des principes établis, en préparation d'une conférence internationale sur la paix au Moyen-Orient, comme l'a demandé le Président de l'État de Palestine, Mahmoud Abbas.

La Tunisie salue les positions constructives exprimées par les membres du Quatuor lors des récents échanges avec la troïka arabe élargie qui se sont tenus à New York. Nous félicitons les membres du Conseil de sécurité d'avoir positionné en faveur de l'autorité internationale et d'un rôle accru du Conseil dans le règlement de ce conflit.

Nous nous félicitons des progrès réalisés dans l'organisation des élections législatives en Palestine et demandons que ce processus soit facilité dans tous les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est. Nous saluons également les efforts visant à réconcilier les Palestiniens entre eux.

En conclusion, la Tunisie réaffirme son appui indéfectible aux revendications légitimes du peuple palestinien, qui ne faiblissent pas avec le temps, notamment le droit à l'autodétermination et à la création d'un État indépendant et souverain sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément aux paramètres convenus, aux résolutions internationalement reconnues et à l'Initiative de paix arabe.

Nous réaffirmons que le choix de la paix comme solution stratégique, la défense de l'autorité internationale et le rassemblement autour du système international multilatéral sont les meilleurs moyens de garantir que la justice sera rendue, que les droits seront rétablis et que la paix sera instaurée, dans le respect des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Annexe XII

Déclaration de M. Jonathan Allen, Représentant permanent adjoint du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie de son exposé le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Wennesland.

À la suite des élections israéliennes de cette semaine et dans la perspective des élections palestiniennes qui se tiendront plus tard au printemps, je voulais commencer par rappeler l'occasion qui nous était offerte de renouveler notre détermination et notre engagement, d'inverser les tendances négatives et de réaliser des progrès véritables sur la voie de la paix. Nous invitons toutes les parties à saisir cette occasion.

Nous constatons que certaines mesures constructives ont été prises après la reprise de la coopération en novembre 2020. Nous nous félicitons de la coopération sur les questions fiscales, et nous encourageons les parties à aller plus loin, avec le soutien de la communauté internationale, notamment en rétablissant des mécanismes israélo-palestiniens officiels, tels que le Comité économique mixte et ses sous-comités.

Nous saluons le lancement de la campagne nationale de vaccination de l'Autorité palestinienne et jugeons encourageante la décision d'Israël de vacciner les Palestiniens qui travaillent le long de la Ligne verte et dans les colonies israéliennes. Nous exhortons le Gouvernement israélien à envisager sérieusement de distribuer des vaccins supplémentaires à la population palestinienne de Cisjordanie et de Gaza, ses voisins les plus proches.

Cette coopération régulière est positive et doit être encouragée. Toutefois, étant donné l'ampleur du défi, cela ne suffit pas. Nous avons besoin que les deux parties renouvellent leur engagement à éviter les mesures unilatérales. Nous ne devons pas nous faire d'illusions sur le recul des perspectives de paix. Comme nous l'avons entendu dans l'exposé d'aujourd'hui sur l'application de la résolution 2334 (2016), l'établissement de colonies, qui est illégal au regard du droit international et constitue une menace pour la viabilité physique de la solution des deux États, se poursuit. Les démolitions de bâtiments palestiniens et les expulsions de Palestiniens de leurs habitations dans toute la Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, continuent de compromettre la présence palestinienne. Le peuple israélien est en droit de vivre à l'abri du fléau du terrorisme et de l'incitation à l'antisémitisme. Nous condamnons également les actes de violence perpétrés par des colons contre les civils palestiniens.

Les parties doivent saisir l'occasion offerte par le renouveau démocratique, avec l'appui de la communauté internationale, pour adopter des mesures de confiance ambitieuses, dans le but de renouer le dialogue et de reprendre les négociations directes. Ces initiatives sont indispensables si les parties veulent tirer parti des mesures existantes en faveur de la prospérité et de la sécurité régionales et créer un environnement propice à un règlement négocié et durable de ce conflit de longue date.

Le Royaume-Uni poursuivra ses efforts pour atteindre cet objectif. Notre position concernant le conflit israélo-palestinien reste inchangée. Nous continuons à appuyer la concrétisation d'une solution négociée prévoyant deux États, fondée sur les frontières de 1967, avec des échanges de terres décidés d'un commun accord et un règlement juste et équitable pour les réfugiés.

Annexe XIII**Déclaration de M^{me} Linda Thomas-Greenfield, Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens tout d'abord à remercier le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Wennesland, de son exposé instructif.

Aujourd'hui, je voudrais évoquer trois aspects du processus de paix au Moyen-Orient : premièrement, le soutien continu des États-Unis à Israël ; deuxièmement, notre désir de voir les Israéliens et les Palestiniens prendre des mesures en vue de concrétiser la solution des deux États ; et, troisièmement, notre objectif de fournir une aide au peuple palestinien.

Premièrement, le Président Biden a été, tout comme moi, un fervent et constant défenseur d'Israël tout au long de sa carrière. Les États-Unis continueront à soutenir fermement Israël, en particulier lorsqu'il est injustement montré du doigt par des résolutions et des mesures partisans dans les organismes internationaux.

Je tiens à souligner que bien que nous nous concentrons tous les mois sur le conflit israélo-palestinien dans les réunions telles que celle-ci, il existe d'autres problèmes dans la région qui constituent des menaces pour la paix et la sécurité internationales et qui méritent une plus grande attention de la part du Conseil.

Soyons clairs : toutes les critiques à l'égard d'Israël ne sont pas illégitimes. Mais trop souvent, ces critiques versent dangereusement dans l'antisémitisme. L'antisémitisme, comme toutes les formes de haine, nuit directement à la cause de la paix. Par conséquent, nous nous opposerons vigoureusement aux efforts qui relèvent du parti pris. Après tout, comme beaucoup d'entre nous l'ont reconnu la semaine dernière, nous avons l'obligation commune de lutter contre la résurgence inquiétante de toutes sortes de préjugés et de la haine dans le monde, y compris l'antisémitisme.

Deuxièmement, sous la direction du Président Biden, les États-Unis ont renouvelé leur engagement en faveur d'une solution mutuellement convenue prévoyant deux États, dans laquelle Israël vivrait dans la paix et la sécurité aux côtés d'un État palestinien viable. Nous sommes convaincus que cette vision est le meilleur moyen de garantir l'avenir d'Israël en tant qu'État démocratique et juif, tout en soutenant les aspirations légitimes du peuple palestinien à avoir son propre État et à vivre dans la dignité et la sécurité.

Notre approche consiste à faire progresser, dans l'immédiat, la liberté, la sécurité et la prospérité des Israéliens et des Palestiniens de manière tangible. C'est important en soi. Mais ces avancées ouvriront également les perspectives d'une solution négociée prévoyant deux États, dans le respect du droit international et des résolutions pertinentes de l'ONU. Il est essentiel que les deux parties prennent des mesures concrètes pour promouvoir la solution des deux États.

Les États-Unis engagent le Gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne à s'abstenir de toute action unilatérale susceptible de compromettre la solution des deux États, qu'il s'agisse des activités de peuplement, de la démolition de maisons, de l'incitation à la violence ou de l'octroi de compensations aux personnes emprisonnées pour actes de terrorisme. Nous demandons la fin de tous les actes de violence, y compris les actes de terrorisme, ainsi que de l'incitation à la violence et des actes de provocation et de destruction.

Depuis janvier, notre engagement diplomatique est guidé par le principe selon lequel des progrès durables en faveur de la paix doivent être fondés sur des consultations actives avec les deux parties. À cette fin, notre gouvernement prendra

des mesures pour rouvrir les voies de communication diplomatiques qui ont été interrompues sous l'Administration précédente. Nos engagements ont tous le même objectif : renforcer l'appui à un règlement pacifique du conflit israélo-palestinien.

Troisièmement et enfin, nous sommes particulièrement préoccupés par les graves pressions que la pandémie exerce sur les besoins économiques et humanitaires des Palestiniens. C'est pourquoi nous avons jugé encourageante l'initiative d'Israël de vacciner les travailleurs palestiniens. Nous exhortons Israël et l'Autorité palestinienne à poursuivre leur coopération pour qu'un plus grand nombre de personnes dans le besoin puissent avoir accès aux vaccins contre la maladie à coronavirus (COVID-19).

Pour notre part, le Président Biden rétablit actuellement les programmes d'assistance des États-Unis en faveur du développement économique et de l'aide humanitaire pour le peuple palestinien. Plus précisément, les États-Unis ont le plaisir d'annoncer aujourd'hui une aide humanitaire de 15 millions de dollars pour soutenir les communautés les plus vulnérables de Cisjordanie et de Gaza.

Avec cette aide, l'Agence des États-Unis pour le développement international appuie la riposte à la COVID-19 de Catholic Relief Services dans les établissements de santé et pour les familles vulnérables en Cisjordanie et à Gaza. En outre, cette aide appuiera les programmes d'aide alimentaire d'urgence pour les communautés en situation d'insécurité alimentaire, qui a été exacerbée par la pandémie de COVID-19.

Cette aide urgente et nécessaire est un élément de notre attachement renouvelé au peuple palestinien. Elle aidera les Palestiniens ayant cruellement besoin d'assistance, ce qui apportera plus de stabilité et de sécurité aux Israéliens comme aux Palestiniens. Cela est conforme à nos intérêts et à nos valeurs, ainsi qu'à nos efforts visant à enrayer la pandémie et à éliminer l'insécurité alimentaire dans le monde.

Les États-Unis se réjouissent à la perspective de poursuivre leur collaboration avec Israël, les Palestiniens et la communauté internationale pour instaurer la paix tant désirée au Moyen-Orient.

Efforçons-nous de parvenir à cette paix et à la prospérité pour tous.

Annexe XIV**Déclaration de M. Dang Dinh Quy, Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je voudrais tout d'abord remercier M. Tor Wennesland, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son exposé.

Le Viet Nam reste préoccupé par les faits sur le terrain qui vont à l'encontre de la résolution 2334 (2016). Depuis l'adoption de cette résolution en 2016, l'on s'attend à ce qu'elle apporte des progrès significatifs. Cela été tout le contraire.

Alors que l'expansion des colonies de peuplement ne montre aucun signe d'essoufflement, les démolitions de structures palestiniennes se poursuivent. Le nombre de démolitions au cours des premiers mois de l'année 2021 a déjà dépassé celui de l'ensemble de l'année 2020. Bon nombre des structures détruites étaient financées par des donateurs internationaux à des fins humanitaires. Ces démolitions ont eu de graves répercussions sur la vie des Palestiniens.

Ces activités unilatérales ne feront qu'éloigner les parties l'une de l'autre, détruire les efforts qui sont faits pour la reprise des négociations et entraver ainsi un futur règlement juste et durable de la question palestinienne.

Nous appelons les autorités israéliennes à mettre fin à ces activités unilatérales et à respecter leurs obligations en vertu du droit international humanitaire, en particulier la quatrième Convention de Genève. Une cessation immédiate de toutes ces activités, exigée par la résolution 2334 (2016), est essentielle pour instaurer la confiance et créer un environnement propice à des pourparlers dignes de ce nom entre Israël et la Palestine.

S'agissant du processus de paix, nous jugeons encourageant le nouvel élan positif qui émane des parties concernées et des membres de la communauté internationale. Nous réitérons notre appui à tous les efforts visant à instaurer au Moyen-Orient une paix juste et durable fondée sur le droit international, les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et les paramètres convenus.

Le Viet Nam se félicite de la mobilisation accrue du Quatuor pour le Moyen-Orient et de sa déclaration du 23 mars. Nous saluons également les efforts récemment déployés par l'Égypte, la France, l'Allemagne et la Jordanie ainsi que leur déclaration conjointe à la réunion de Paris du 11 mars. Nous sommes déterminés à appuyer toutes les initiatives et tous les nouveaux efforts coopératifs susceptibles de faire avancer le processus de paix et qui prennent en compte les préoccupations de toutes les parties en matière de sécurité. Par ailleurs, nous appelons les parties à s'abstenir de toute action et de tout discours qui pourraient compliquer la situation et compromettre la solution des deux États.

S'agissant de la situation en Palestine, nous nous réjouissons des progrès accomplis dans la préparation des élections palestiniennes et exhortons toutes les parties à respecter le processus électoral. Nous engageons Israël à faciliter la préparation et le déroulement du processus électoral, ainsi qu'à garantir le libre accès aux bureaux de vote, y compris à Jérusalem-Est.

Nous restons toutefois préoccupés par les conditions de vie et la situation humanitaire désastreuses de millions de Palestiniens, en particulier des femmes et des enfants, dans l'ensemble des territoires palestiniens occupés. La forte augmentation des taux de chômage et de pauvreté constatée récemment est alarmante. Nous réaffirmons notre appui sans faille à l'action menée par les organismes des Nations Unies, en particulier l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, qui fournissent une aide humanitaire aux personnes

dans le besoin. Nous leur sommes reconnaissants et appelons toutes les parties, y compris Israël, à continuer de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et des vaccins contre la maladie à coronavirus (COVID-19) afin de maîtriser la flambée des cas d'infection par la COVID-19 et d'empêcher l'effondrement du système de santé.

Pour terminer, le Viet Nam réitère une fois de plus son appui à la solution des deux États, y compris la création d'un État de Palestine avec Jérusalem-Est pour capitale, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues, sur la base des frontières antérieures à 1967 et conformément au droit international, à la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes de l'ONU, en particulier la résolution 2334 (2016).
